

Communiqué

PJL Programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 : le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires a voté contre ce texte.

Le projet de loi de programmation de la recherche, débattu en séance au Sénat entre le 28 et le 30 octobre 2020, devait permettre à la France de retrouver son ambition pour la recherche publique. Force est de constater que ce **texte ne correspond pas à la vision de la recherche des membres du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires**. Alors que quelques améliorations ont été votées lors du passage en commission, avec notamment une programmation resserrée sur 7 ans, le budget est resté trop faible et il ne permettra en rien de compenser les années de sous-investissement et l'inflation future.

Toute la communauté universitaire rejette en bloc ce projet de loi. Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires dénonce l'aggravation de la précarisation des enseignants que ce texte va instaurer avec les chaires de professeurs junior et les CDI de mission scientifique.

Le projet de loi prévoit également toute une série d'ordonnances visant à autoriser le gouvernement à légiférer sur des sujets aussi variés que les OGM, les semences rendues tolérantes aux herbicides ou encore la propriété intellectuelle. Ces mesures, qui n'ont qu'un lien très ténu avec l'intitulé du texte, n'y ont pas leur place et méritent un débat à part entière.

Monique de Marco, sénatrice de la Gironde, est intervenue comme cheffe de file aux côtés de Thomas Dossus, sénateur du Rhône, pour tenter d'améliorer en profondeur ce projet de loi. Libertés académiques, suppression des contrats précaires, gouvernance des organismes de la recherche, suppression des ordonnances anti-écologiques : 24 amendements ont été déposés au total par le groupe Écologistes – Solidarité et Territoires.

A l'issue de la discussion au Sénat, les sénatrices et sénateurs écologistes déplorent le rejet de la quasi-totalité de leurs amendements et l'adoption de deux nouveaux amendements qui assombrissent l'avenir de la recherche en France.

Le premier, porté par la droite sénatoriale, dessaisit complètement le Conseil National des Universités (CNU) des recrutements du corps enseignant. Ce conseil avait le mérite d'être un élu et collégial. Désormais, les recrutements seront entre les mains des présidents des universités, seuls.

Le second, porté par la rapporteure de la commission de la culture, a entraîné la colère du monde enseignant. En effet, celui-ci subordonne les libertés académiques au respect des valeurs de la République. Si le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires est naturellement attaché à ces valeurs, il estime néanmoins que cet amendement apporte une limitation de nature politique superflue à la liberté d'expression des enseignants.

L'adoption deux amendements écologistes, visant à former les étudiants des filières du vivant aux méthodes de recherche sans animaux et à empêcher leur utilisation à des fins d'enseignement au 1^{er} janvier 2024, ne suffisent pas à améliorer le projet de loi. **Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires a donc voté contre ce projet de loi avec détermination et appelle à une nouvelle programmation de la recherche, respectueuse des parcours professionnels des chercheurs et dotée d'un budget à la hauteur des ambitions de notre pays.**